

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

### SOMMAIRE :

Communications de la Société: Procès-verbal de la séance du 29 Mars 1925.  
Sépulture à Char des Jogasses (Chouilly, Marne).  
Musée de Reims : Reconstitution d'une tombe d'un Chef gaulois.  
Note sur les sépultures Préhistoriques découvertes à Chassemy.

Découvertes à la Briqueterie de Château-Porcien (Ardennes).  
Résultat sommaire de recherches faites au Mont-de-Bury, terroir de Caurel et Lavannes (Marnien I).  
Notes rétrospectives : Fouilles exécutées autour de Reims en 1881-1882. - Vases à encens, garnis de lumières.

## COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

### Procès-verbal de la Séance du 29 Mars 1925

Le dimanche 29 mars 1925, la Société Archéologique Champenoise s'est réunie à 14 heures, à l'École Professionnelle de Reims, sous la présidence de M. LOGEART.

Excusés : MM. KALAS, SCHMIT, DE MUN, DENEUX, GILLET, SARAZIN.

Étaient présents : Madame LEMARTELEUR, MM. ANTOINE, BEAUSSERON, BELLEVOYE, BOUXIN, BOSTEAUX-COUSIN, COULON, DUMAS père et fils, DUPUIS, GARDEZ, GOBENSÉ, GOBENSÉ Roger, ILGARD, JACTAT, LACROIX, LARMIGNY, LEMARTELEUR fils, MOUQUOT, PAGÈS-ALLARY, PERRET, POUPHILE, PROCUREUR, RENARD, THÉVENET, SAVY, THOMAS.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier est adopté.

M. Logeart fait part à l'Assemblée du décès de M. Lucien Guillemart, viticulteur à Sacy, membre de notre Comité.

M. Guillemart avait en particulière affection le pays champenois. Archéologie, histoire locale, sciences naturelles, étaient pour lui matières à recherches et à études. Il a réuni

d'excellentes pièces dans ses collections. Il fut un des premiers membres de notre groupement. Les communications qu'il nous a données étaient pleines d'intérêt. Très assidu aux réunions, il ne manquait pas d'y présenter les objets susceptibles d'attirer notre curiosité. MM. Bellevoye et Bouxin ont représenté la Société aux obsèques de notre ami qui ont eu lieu au milieu d'une imposante assistance.

A M<sup>me</sup> Veuve Guillemart, à la famille du défunt, M. Logeart adresse l'expression de son profond respect et ses condoléances attristées.

[\*]  
\*\*

Sont nommés membres du Comité : MM. Bosteaux frères. Ils y remplaceront M. Guillemart. Leur présence au Bureau nous rappellera le souvenir de leur père, M. Bosteaux-Paris.

L'Assemblée accepte les demandes d'adhésion de :

MM. Coltin Jules, propriétaire à Cernay-les-Reims.

Courty Paul, entrepreneur, 17, rue Houzeau-Muiron, Reims.

Gobensé Roger, 56, rue de Bétheny, Reims.

Mouillefarine Robert, à Champcharme, commune de Maraye-en-Othe (Aube).

Docteur Perrin, oculiste, 25, rue Libergier, Reims.

\*\*

L'excursion d'avril aura comme but l'exploration d'un cimetière mérovingien à Saint-Etienne-sur-Suipe : elle se fera le dimanche 26.

M. Gardez donne le détail de la situation financière de la Société. Elle se résume ainsi :

Excédent 1923.....	4.132 40
Compte à la Caisse d'Epargne.....	514 03
Bons de la Défense.....	500 »
Cotisations et dons 1924.....	1.669 65
Subvention de la Ville 1924.....	500 »
Ensemble des recettes.....	4.316 08
Dépenses.....	2.405 50
Soit un excédent de recettes de.....	1.910 58

pour l'année 1924 (dont 514 fr. 03 à la Caisse d'Epargne et 1.396 fr. 55 entre les mains du Trésorier).

L'Assemblée adresse ses sincères félicitations à M. Gardez pour son excellente gestion.

\*\*

M. Petitfils, député des Ardennes, vient de faire parvenir une réclamation à M. le Ministre des Régions libérées relativement au retard apporté à la délivrance du titre de créance de la Société. M. Logeart donne lecture de la réponse du ministre. Elle nous permet d'espérer que nous aurons prochainement satisfaction.

\*\*

M. l'abbé Favret nous a envoyé deux intéressantes communications : le premier âge du fer en Champagne et la description d'une sépulture à char aux Jogasses. Nous le remercions des précieux éléments qu'il nous fournit pour nos prochains bulletins.

\*\*

Lecture est donnée de la communication de M. Carlier intitulée : OEnochoés en bronze trouvées dans les Ardennes 1860-1924, et d'une lettre adressée à M. Logeart par M. Henry Corot ayant trait à la dernière évolution du Second Age du fer en Champagne, nous en détachons avec plaisir l'intéressant passage suivant :

« J'ai étudié, grâce à la bienveillance et à l'amabilité de M. l'abbé Favret qui a bien voulu m'envoyer quelques objets des Jogasses, l'ensemble du mobilier de cette nécropole et je suis aujourd'hui absolument convaincu que nous avons là un de ces cimetières hallstattiens de la Champagne, qui doit être rapporté à la dernière évolution de la civilisation du Premier Age du fer. Et s'il me fallait expliquer la venue de ces populations, je n'y verrais que le résultat d'une incursion provoquée par une poussée violente de la civilisation de la Tène qui aurait obligé ces quelques tribus à fuir leur pays d'origine, pour chercher un abri contre l'envahisseur. Et ce dernier, un siècle après, environ, aurait suivi leurs traces soit pour les expulser à nouveau de leurs demeures, soit pour les réduire à l'esclavage.

« Si on examine attentivement les objets de parure féminine, les armes des guerriers et les vases qui accompagnent les morts dans la tombe, on se rend facilement compte que

tout ce mobilier n'a rien de Marnien, c'est-à-dire de la Tène I, mais qu'au contraire il est identique à celui que l'on classe généralement au Hallstatt III, dans les pays de langue allemande, et que les archéologues français attribuent à la seconde phase du Hallstatt, c'est-à-dire au Hallstatt II.

« Mais, en raison de l'évolution marquée du mobilier qui s'éloigne un peu trop du Hallstatt II pur, je crois qu'il serait utile de diviser cette phase de la civilisation Hallstattienne en deux parties que l'on pourrait distinguer par les deux premières lettres de l'alphabet, et dénommer Hallstatt II A et Hallstatt II B.

« Ce serait dans cette seconde catégorie que prendraient place certains cimetières de la Champagne ainsi que certaines sépultures sous tumulus et en tombes plates de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest de la France. »

\*\*\*

### PRÉSENTATIONS

Deux coups-de-poing donnés au Musée de Reims par l'intermédiaire de M. Cornet et trouvés dans une ballastière, à Muizon, par M. Dauteuil.

Plusieurs outils campignyens et de gros éclats en silex taillés et retouchés, recueillis par M. Lemarteleur à Montfélix, près de Chavot.

Une importante série de pièces néolithiques, outils présentés par M. Bosteaux-Cousin, trouvés dans le département de l'Aube.

Les deux anses d'un ciste, pièces en bronze artistement travaillées, trouvées dans un trou rempli de terre noire à Somme-Tourbe, par M. Orblin et données au Musée de Reims (bronze à torsades, extrémités recourbées, fines ciselures).

Un bracelet gaulois trouvé dans une sépulture, aux Mesneux (M. Lacroix, 1924).

Une fibule en bronze ornée d'une rosace en corail, trouvée à Perthes (Ardennes), présentée par M. Bosteaux-Cousin.

Plusieurs « objets de tourneurs » découverts à Château-Porcien par M. Larmigny, et de belles fibules gallo-romaines.

Enfin, diverses monnaies gauloises, romaines, etc., appartenant à MM. Bellevoye, Beusseron et Pouphile.

La séance est levée à 16 heures.

L. LACROIX.

## SÉPULTURE A CHAR DES JOGASSES (CHOUILLY, MARNE) <sup>(1)</sup>

Par l'Abbé FAVRET

*Aumônier de l'hôpital-hospice Auban-Moët, à Epernay  
Membre de l'Institut international d'Anthropologie*

Au printemps 1923, je cherchais à retrouver, sur le territoire de Chouilly (Marne), au lieudit *les Jogasses*, l'emplacement d'un cimetière marnien, fouillé (2) depuis trois quarts de siècle par de nombreux amateurs qui n'ont laissé aucun renseignement sur leurs travaux. Seul, M. le chanoine Barré a consacré quelques pages à ce cimetière dans son *Etude historique sur Chouilly*, parue en 1866 (3). D'après la documentation de cette époque, il l'attribuait au gallo-romain ; mais ses descriptions et ses planches, très exactes, ne permettaient aucun doute : on était en présence de sépultures marniennes.

Je me proposais de le délimiter et de voir s'il n'y aurait pas là, comme en trop d'autres endroits de notre Champagne, un travail important à reprendre. Grâce aux indications du chanoine Barré, il fut facile de retrouver cette nécropole. Après quelques sondages et l'ouverture de deux ou trois tombes, dont une à char, il n'y avait plus de doute : la technique, les glanes encore riches de mobilier, tout dénotait nettement un cimetière marnien.

Le travail de délimitation me fit découvrir, à proximité, un groupe de sépultures que le seul sondage suffisait à faire reconnaître comme différentes des premières (4). C'est là que,

(1) Note lue à la séance du 29 novembre 1923 de l'Institut International d'Anthropologie et insérée dans la *Revue Anthropologique*, janv.-mars 1925.  
(2) D'ailleurs très mal fouillé. Là, comme partout, les vases brisés, même en place, ont été systématiquement négligés ; dans une tombe entièrement bouleversée, j'ai récolté une des plus belles épées que je possède ; dans une autre, un vase intact, de 18 cm. de haut et de 24 de large, avait échappé.

(3) Abbé Barré, *Etude historique sur Chouilly*, 1 vol. in-8° et 1 album in-4°. Châlons-sur-Marne, Martin, 1866.

(4) Emplacement :  
Commune de Chouilly, canton d'Epernay (Marne).  
Cadaastre : Section II, les Jogasses ; garenne appartenant à M. et Mme Thomas van Bomberghem. Vers la cote 165-170, en amont de la nécropole de la Tène, sur le versant N.-E. de la colline dominant la vallée de la Marne, à 2,900 mètres environ, à vol d'oiseau, au S. 63° W. de l'Eglise de Chouilly.

les 3 et 20 juillet 1923, avec le concours de MM. A. Thiériot, J. Machet et L. Bracquemart, je mis au jour une sépulture ayant renfermé un *char à quatre roues*.

La fosse orientée N. 62° E. (1), les pieds vers le levant (approximatif), était creusée dans la craie et formait un rectangle de 2 m. 70 sur 1 m. 80, avec une profondeur de 0 m. 80.

Parallèlement aux côtés, dans le sens de la longueur, à

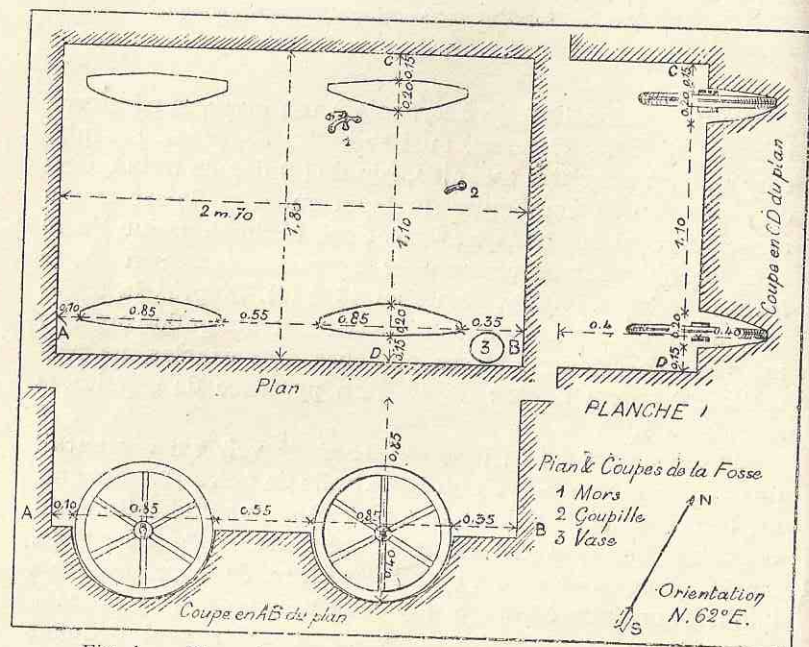


Fig. 1. — Plan et coupe de la sépulture à char des Jogasses.  
Echelle approx., 1/40.

une distance de 0 m. 15 de ces côtés, on avait ménagé, pour les roues, quatre cavités semblables, symétriques deux à deux; deux à 0 m. 10 de la paroi de tête et deux à 0 m. 35 de la paroi des pieds (Voir le Plan, fig. 1).

Ces cavités, à fond circulaire, avaient une ouverture correspondant au diamètre des roues, de 0 m. 85, et une profondeur,

(1) Les orientations sont prises aussi exactement que le permettent l'irrégularité des tombes. La déclinaison, pour la région, est de 12°30 environ; nous avons fait les corrections avec ce chiffre. Le squelette étant allongé suivant le grand axe de la tombe, la tête à l'W. les pieds à l'E. — orientation toute approximative. — on comprendra les expressions simplifiées dont nous nous servons : tête, arrière, ouest; pieds, avant, est; gauche, nord; droite, sud.

au centre, de 0 m. 40; leur largeur, de quelques centimètres seulement aux extrémités, sur la circonférence, atteignait 20 centimètres au centre; l'écartement, entre les cavités arrière et avant, était de 0 m. 55.

Après avoir enlevé une légère couche de terre — maigre humus des collines crétacées de Champagne — nous avons rencontré un lit de grosses pierres meulières pouvant avoir de 35 à 40 centimètres d'épaisseur.

Parmi ces pierres nous avons trouvé, en partie bouleversés par une fouille ancienne, deux squelettes qui paraissent bien avoir été étendus dans le grand axe de la fosse, avec des débris de vases d'une matière identique à celle des autres poteries de cette nécropole, et un petit anneau de bronze de 18 millimètres de diamètre extérieur et 7 de diamètre intérieur.

Rien n'indique qu'il y avait (ou qu'il n'y avait pas) relation nécessaire entre ces deux squelettes et la sépulture inférieure. Sous le lit de pierres, la fosse avait été remplie avec les déblais de craie extraits lors du creusement. A une époque ancienne, cette tombe avait été violée, aux pieds, sur 1 m. 20 environ à droite et 0 m. 80 à gauche.

Le mobilier tout en fer — à l'exception du vase — a fourni les deux bandages, brisés mais complets, des roues arrière et environ moitié de chacun des bandages des roues avant; une frette de moyeu à l'extérieur de chaque roue, avec une pièce destinée à maintenir l'essieu et le moyeu; deux mors; une goupille; dans l'angle de droite, aux pieds, les débris d'un vase écrasé mais pouvant être reconstitué. Peut-être les fouilleurs anciens, qui paraissent ordinairement avoir travaillé à bon escient, avaient-ils recueilli autre chose dans la partie avant; mais nous ne pourrions faire que des hypothèses sur le résultat de leurs recherches.

Le squelette, sauf les pieds, était en place, mais en très mauvais état de conservation. Il était étendu sur le dos, les cuisses allongées, les bras le long du corps, orienté suivant le grand axe de la fosse, les pieds au levant; la tête était à environ 25 centimètres de la paroi W. Nous n'avons relevé aucune trace d'oxyde de cuivre.

Le mobilier, malgré sa grande pauvreté, permet, en dehors de toute question de date, de faire des constatations intéressantes.

Les bandages (fig. 2, n° 1) étaient d'une seule pièce; leurs deux extrémités étaient, non soudées, mais rivetées; l'une

(n° 4) aplatie et un peu effilée, s'emboîtait dans l'autre (n° 3) également aplatie, et de chaque côté de laquelle deux rabattements (n° 2) de plusieurs millimètres de long formaient buttoir. Un rivet maintenait le tout. Le diamètre de ces bandages était de 0 m. 85; leur largeur de 22 à 23 millimètres et leur épaisseur de 3 millimètres environ. Ils étaient légèrement bombés. Un rabattement intérieur des côtés formait un rebord de 2 millimètres. C'est dans la gorge ainsi constituée que s'encastrait la jante en bois avant le rivetage.

Cette jante était maintenue par des clous-chevilles (n° 5, 6, 7), espacés en moyenne de 0 m. 12 les uns des autres, et dont la longueur nous permet de calculer l'épaisseur de la jante. Ils sont longs de 67 millimètres; l'épaisseur de leur tête et celle du bandage est de 5; de plus, l'épaisseur du rabattement de la pointe qui les termine diminue encore leur longueur utile de 2 ou 3 millimètres. Il reste donc au total environ 6 centimètres, qui représentent l'épaisseur de la jante.

Nous avons vu que les cavités circulaires destinées à recevoir les roues (voir le plan, fig. 1) avaient une largeur variant de quelques centimètres à la périphérie à 20 centimètres au centre; cela paraît confirmer l'hypothèse de Déchelette (*Manuel d'Archéologie; II, Archéologie celtique*, p. 1186): « Il est probable que la jante à section trapézoïdale était plus large sur sa tranche interne que sur sa tranche externe, ce qui consolidait l'insertion des rayons. » Rien ne permet d'émettre la moindre hypothèse sur ces rayons. Les six que nous indiquons sur la fig. 1 sont purement hypothétiques.

Les frettes des moyeux étaient constituées par une lame de fer légèrement cintrée, large de 22 millimètres et épaisseur de 2 à 3; leur diamètre moyen était de 0 m. 15; un peu plus fort à l'intérieur qu'à l'extérieur, il supposait des moyeux légèrement tronçonniques. L'extrémité du moyeu devait y être emboîtée à froid, l'emboîtement à chaud aurait forcément laissé des traces, si légères fussent-elles, de bois brûlé.

Aux extrémités des moyeux nous avons trouvé une pièce de fer (n° 8) qui devait maintenir les roues et servir d'esse. C'est une plaque longue de 140 millimètres, large en son milieu de 45 et de 16 seulement à ses deux bouts. Elle était repliée et devait embrasser le bout de l'essieu auquel elle était fixée par trois clous; une clavette, probablement de bois, insérée entre l'extrémité de l'essieu et le pli de cette pièce, devait compléter le système, atténuer le jeu de la roue et la

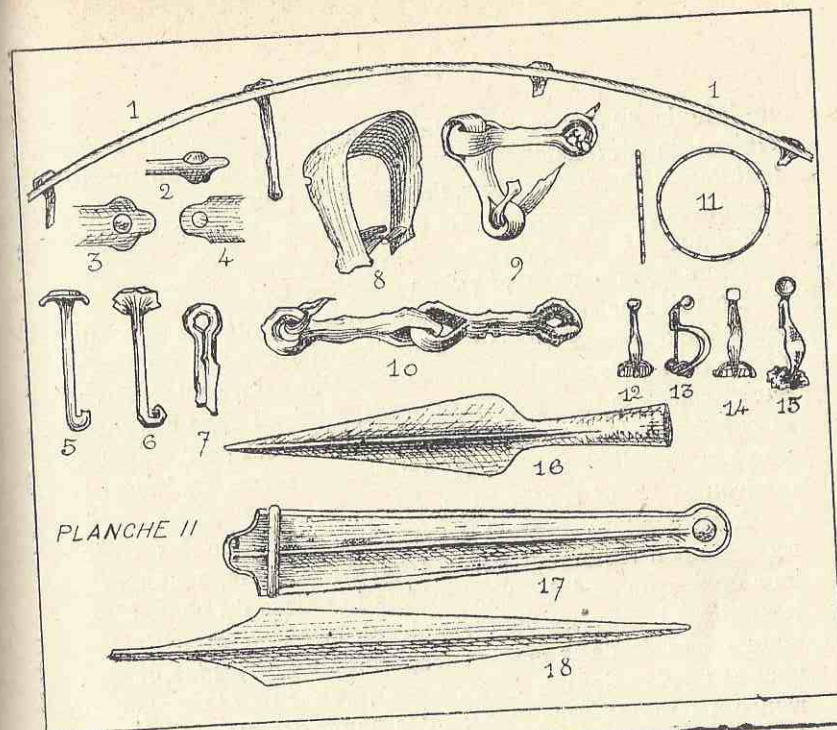


PLANCHE II

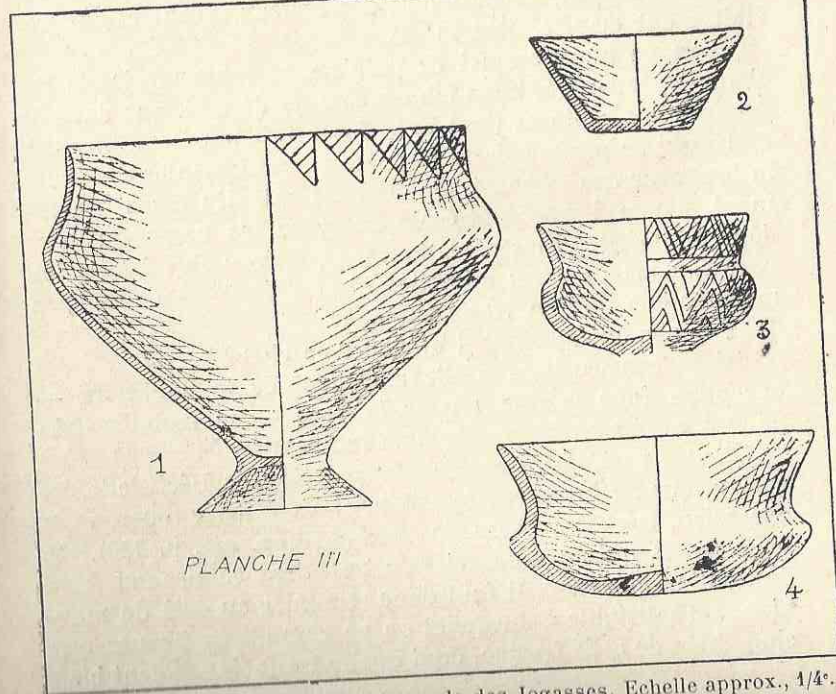


PLANCHE III

Fig. 2 et 3. — Mobilier de la nécropole des Jogasses. Echelle approx., 1/4<sup>e</sup>.

maintenir en place. Les deux mors, du type *mors brisé*, étaient de dimensions inégales (n<sup>os</sup> 9 et 10). L'un mesurait tout déplié 165 millimètres, l'autre 130 à peine. Leurs anneaux avaient respectivement 47 et 44 millimètres de diamètre extérieur.

Nous nous occuperons du vase plus loin.

Du fait que les bandages étaient exactement à fond dans leurs cavités, nous devons conclure, d'après les dimensions de ces dernières et celles des roues, qu'une partie des moyeux, sur une section de 5 à 6 centimètres, reposait dans ces cavités, et comme la largeur maxima de celle-ci est de 0 m. 20, ces moyeux devaient avoir une longueur un peu moindre, soit environ 17 ou 18 centimètres.

Cette position permet aussi d'affirmer que les essieux reposaient directement sur le fond de la fosse, soutenant de leur épaisseur de 4 à 5 centimètres la caisse du char. L'écartement total, moyeux compris, devait être de 1 m. 50; si nous tenons compte de la section trapézoïdale des jantes, nous ne pouvons guère donner à la caisse du char une largeur supérieure à 1 m. 20, l'écartement des bandages était de 1 m. 25, 1 m. 30 au plus. L'écartement des essieux, avant et arrière, était, d'axe en axe, de 1 m. 40.

Rien ne nous permet de préciser la longueur totale du char. Cependant, si nous tenons compte de ceci, que dans le groupe de sépultures dont cette fosse fait partie, à l'inverse de ce qui se produit dans la nécropole marnienne contiguë, la longueur des fosses a toujours été calculée assez exactement sur la longueur nécessaire pour les corps qu'on y déposait, la tête et les pieds touchant, ou peu s'en fallait, les parois, nous pouvons admettre que le char ne devait pas mesurer loin de 2 m. 50 de longueur.

A quelle époque faut-il attribuer ce char?

Ni la construction, ni l'agencement de la tombe, ni — exception faite peut-être pour le vase — le mobilier très pauvre, ne nous donnent aucune indication.

D'autre part, l'affirmation, *documentée*, de Déchelette est catégorique : « les chars marniens, tous à deux roues, sans exception, sont des chars de combat » (*op. cit.*, p. 749). Or nous avons quatre roues et rien ne laisse soupçonner une destination guerrière. Il faut donc remonter au delà du marnien, au hallstattien. Jusqu'ici on ne connaît en France que cinq chars de cette époque, dont quatre au moins étaient bien

à quatre roues; mais tous proviennent de sépultures *sous tumulus et aucun n'était accompagné de mors*; et aux Jogasses, nous sommes en présence de *mors recueillis dans une tombe plate*.

Aussi, volontiers, placerions-nous cette tombe — et tout le groupe dont elle fait partie — à la fin du premier âge du fer. Nous serions en présence d'une nécropole hallstattienne, non pas sous-tumulaire, mais à tombes plates. Cette hypothèse s'appuie sur une étude de l'ensemble de la nécropole et de son mobilier, tels que nous les connaissons aujourd'hui et sous réserve de l'avenir (1).

\*\*\*

Les tombes sont très irrégulièrement groupées, avec orientation variant de N. 23° E. à S. 7° E., soit un écart de 150 degrés. L'orientation diffère sensiblement de celle des nécropoles marniennes. Deux corps étaient dans une position anormale, les pieds vers l'W.

Les fosses sont toutes du même type : remplissage de craie en dessous, et au-dessus lit, plus ou moins épais, plus ou moins homogène — mais toujours grise, mais nulle trace de *la terre noire* très abondante dans la nécropole voisine.

Le travail de creusement a été réduit au minimum alors qu'à côté, à quelques mètres, dans le même banc de craie, les sépultures sont, sans raison apparente, de grandes dimensions, parfois 1 m. 10 x 3 m. 20. Les petites *fosses* des roues marniennes sont sensiblement supérieures au gabarit de ces roues, et offrent, à peu près sur toute leur profondeur, la même section rectangulaire (autant du moins que l'on en peut juger par les comptes rendus souvent incomplets de fouilles et par les planches qui les accompagnent). Pour la fosse qui nous occupe, on sent l'économie de l'effort réalisée par un travail strictement sur mesure (ce qui confirme encore l'hypothèse que nous avons émise relativement à la longueur du char).

Le mobilier était très pauvre. Sur les dix-huit tombes ouvertes, non compris celle à char, deux seulement avaient été violées anciennement. Nous avons recueilli : 1 poignard en fer, avec son fourreau fer et bronze; 2 lances en fer;

(1) La suite des fouilles des Jogasses confirme absolument cette hypothèse.

1 couteau en fer; 2 anneaux en fer; 5 vases plus ou moins complets; 2 fibules en bronze; 1 double parure de 49 armilles en bronze; 1 bracelet en bronze, brisé en deux, une partie à chaque bras de l'inhumée. C'est l'examen de ce mobilier qui nous conduit aux conclusions énoncées plus haut.

POIGNARD ET FOURREAU (fosse 5. Fig. II, n<sup>os</sup> 17 et 18). — Le poignard était extrait du fourreau, l'un et l'autre avaient été brisés avant l'ensevelissement, ainsi que la lance qui les accompagnait.

La forme du poignard le rapprocherait assez des mêmes armes de la deuxième phase hallstattienne, celles de la Tène étant généralement plus larges. Le fourreau serait plutôt du premier âge.

Vers 1875, le D<sup>r</sup> Mougin, de Vitry-le-François, a trouvé dans le cimetière à tombes plates de Charvais (commune d'Heiltz-l'Évêque, Marne) (1) un mobilier important qu'il attribue, à juste titre, en grande partie au premier âge du fer, et en particulier un fourreau de poignard de même technique que celui des Jogasses.

Celui-ci paraît avoir été tout entier en tôle très mince de fer; il était recouvert, sur sa face externe, d'une légère tôle de bronze un peu plus large, dont les bords se rabattaient sur la face interne qu'ils maintenaient; une barrette transversale en fer, à la partie supérieure, renforçait le tout. La face externe portait une arête médiane, et l'on distingue par places quelques traces d'ornementations constituées par de toutes petites lignes — presque des points — disposées en arête. Le bouton qui ornait l'extrémité paraît être d'une matière autre que le bronze mais il est entièrement imprégné d'oxyde.

VASES (Fig. III). — La nécropole, jusqu'ici, nous a livré trois vases plus ou moins complets, et des fragments d'un quatrième permettant une reconstitution; sans compter un simple tesson qui paraît avoir été déposé tel quel au lieu et place d'un vase complet.

Celui trouvé dans la fosse à char (n<sup>o</sup> 1) mesurait 19 centimètres de haut et 23 de large. Il est de forme très évasée, en terre brune bien cuite. Son bord supérieur est orné de dessins en dents de scie, la panse paraît avoir été ornée aussi de figures géométriques. Son aspect général rappelle bien plus les formes hallstattiennes que celles de la Tène, et ce que

(1) *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François*, t. VIII, 1877, pl. 4.

j'ai trouvé de plus ressemblant, malgré quelque diversité dans le col, ce sont des vases des tumulus des Plateaux du Ger dans les Hautes-Pyrénées (Cf. Déchelette, *op. cit.*, p. 816, n<sup>os</sup> 2 et 9).

La fosse 4 nous a aussi livré un petit vase (n<sup>o</sup> 2), qui sans doute peut appartenir au marnien, mais qui peut tout aussi bien être rapproché des couvercles des urnes cinéraires d'Unter-Lunkofen, ou encore de vases des mêmes plateaux du Ger (*op. cit.*, p. 810 et 816, n<sup>o</sup> 11).

La fosse 19 nous a donné 4 fragments d'un superbe vase qui a dû être déposé incomplet. Il nous a été facile d'en reconstituer la forme et l'ornementation (n<sup>o</sup> 3).

Il est en terre rouge brique bien cuite, avec une engobe d'un beau rouge brun, descendant jusqu'au-dessous de l'ornementation. Celle-ci est constituée par deux rangées de dessins géométriques chevrons, délimitées par deux lignes circulaires et séparées par une légère dénivellation tracée à l'ébauchoir. Par place, ces décors en teinte grise ont disparu, laissant apparaître à nu le rouge brique de la terre cuite.

C'était une pièce de toute beauté et d'une technique parfaite. Par sa forme elle s'apparente aux vases hallstattiens (Cf. *op. cit.*, p. 812, 813 et surtout 816, n<sup>os</sup> 8 et 9) et diffère nettement des types de la Tène. Son ornementation pouvait appartenir aux deux époques.

La fosse 10 nous a donné un vase intact, à peu près de même forme et de même matière que le précédent (n<sup>o</sup> 4), mais moins soigné et sans ornements. Le pied, qui est indiqué dans celui-ci, manque absolument dans celui-là; les dimensions sont plus grandes: 17 centimètres de large sur 8 en moyenne de haut, au lieu de 10 cent. 1/2 et 6 cent. 1/2. Il y a beaucoup d'analogie avec les vases cités plus haut.

ARMILLES ET FIBULES. — Cette même tombe 19, qui nous a fourni les fragments du vase décrit plus haut, nous a aussi livré 49 armilles et 1 fibule (Fig. 2, n<sup>o</sup> 11).

Toutes les armilles sont du même type: mince lame de bronze à section rectangulaire, de 1 mm. 1/2 d'épaisseur sur 2 de largeur; leur diamètre est de 57 millimètres. Elles sont ornées, en moyenne, de 31 doubles stries, qui paraissent avoir été obtenues par percussion. Elles étaient primitivement fermées; 24 ornaient l'avant-bras gauche, 25 l'avant-bras droit. C'est là un bijou surtout hallstattien, bien qu'il se rencontre encore au marnien. Le cimetière de Charvais a livré exacte-

ment les mêmes, et on peut encore leur comparer celles trouvées par Bosteaux à la tommelle de Warmeriville (1).

La fibule (n° 12 et 13) est du type à arbalète, à ressort à boudin bilatéral à 5 spires. La corde passe en dedans de l'arc; le pied de l'arc est terminé par un bouton redressé; sa longueur est de 40 millimètres. Elle est constituée par trois pièces distinctes : corps et pied, arillon et ressort, axe fixant le corps au ressort.

La même nécropole nous a donné une fibule semblable, légèrement plus longue, un peu moins puissante et avec 4 spires seulement au ressort, bilatéral également (fosse 13).

Déchelette donne ce modèle comme assez commun dans les provinces hallstattiennes du nord, vers la fin de la seconde phase (op. cit., p. 849), et la reproduit également (p. 1252) comme appartenant à la Tène : « quelques variétés de ces fibules, dont le type apparaît déjà à la fin du hallstattien, se rencontrent au commencement de l'époque de la Tène », et il donne comme modèle, pour l'une et l'autre époque, la même fibule provenant de Charvais (op. cit., p. 850, n° 4, et p. 1252, n° 1); sauf le nombre des spires — 4 et 5 aux Jogasses au lieu de 7 à Charvais — nos deux fibules sont absolument semblables (2).

\*  
\*\*

De ces différentes remarques, il nous paraît permis de tirer cette conclusion ou tout au moins d'émettre cette hypothèse : Le char à quatre roues des Jogasses appartient à la fin du premier âge du fer; il est hallstattien, bien qu'il provienne d'une inhumation en tombe plate.

Cette découverte, dans cette région, nous paraît importante, car elle permet d'espérer y rencontrer la pure époque du Hallstatt, qui y est pour ainsi dire inconnue. La nécropole du bois d'Haulzy (Vienne-la-Ville), étudiée par M. Goury, est en limite de l'habitat marnien ainsi que celles de Pontfaverger, de Warmeriville et d'Aussonce, explorées par le regretté Bosteaux.

(1) Découverte de sépultures de l'époque hallstattienne, et tumulus des environs de Reims. A. F. A. S., Caen, 1894.

(2) Cette preuve, tirée de ces objets, est singulièrement renforcée par ce fait que depuis nous avons encore recueilli, à l'exclusion de tout type marnien, trois autres fibules : une identique aux deux précédentes, une autre (fig. 14) de même technique mais à bouton plat et quadrangulaire, une troisième (fig. 15) où le bouton est remplacé par une cupule. Dans cette dernière l'arillon était en fer.

Remarquons que ces deux dernières étaient des nécropoles à tombes plates, en dehors, mais à proximité, à 30 mètres environ de distance, de tumulus vides ou violés.

Peut-être, même, permettrait-elle d'identifier plusieurs groupes de sépultures attribuées jusqu'ici, en bloc, à la Tène, malgré leurs caractères archaïques, mais, en réalité, ces sépultures devraient être rattachées à une phase hallstattienne qui se préciserait ainsi, et que l'on pourrait appeler l'hallsattien champenois à tombe plate (1).

---

## MUSÉE DE REIMS

---

### Reconstitution d'une Tombe d'un chef gaulois

---

Etant en possession du squelette d'un chef gaulois, de ses armes et de son mobilier, M. le D<sup>r</sup> Langlet, conservateur des Musées, vient de faire installer, dans la salle d'Archéologie, un grand sarcophage en plâtre qui représente une tombe taillée dans la craie, dans laquelle un char de guerre a été descendu.

Le chef gaulois combattait sur un petit char traîné par deux chevaux; la mort d'un chef devait donner lieu à une cérémonie rituelle : on creusait une grande fosse dans laquelle le char de combat était descendu, le corps du mort était étendu les pieds vers le timon; autour de lui étaient placés ses armes, son mobilier et tout ce qu'il possédait.

Dans la sépulture installée au Musée, se trouvent les cercles en fer, ainsi que les cercles des moyeux des roues du char placés de chaque côté, ainsi que les deux attelles en fer avec différents objets d'attelage.

Le mobilier est composé de trois vases en terre cuite; le vase à boire, de forme carénée, se trouve près de la tête côté droit; à côté du bras droit est placée l'offrande culinaire, dont

(1) Nous tenons à remercier ici M. et M<sup>me</sup> Thomas van Bomberghem qui nous ont, très aimablement, laissé toute liberté d'explorer cette nécropole et M. l'abbé Tirmarche qui a bien voulu dessiner les planches accompagnant cette note.

Les clichés ayant servi à l'illustration de cet article sont la propriété de l'Institut International d'Anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine, à Paris, qui a bien voulu les mettre gracieusement à la disposition de la S. A. C. et à qui nous adressons ici nos plus sincères remerciements.



les restes sont deux os de sanglier; près de ces os, se trouve un couteau en fer dont deux plaques en os recouvrent chaque côté de la poignée. La fibule en bronze, grande épingle double servant à agraffer le manteau, est disposée à hauteur de la clavicule droite; l'umbo du bouclier avec le manipule en fer, entourés de six grands boutons doubles en bronze qui devaient servir d'ornements au bouclier, sont placés sur le côté gauche à hauteur de la hanche; des débris de cuir se voient encore sur les boutons. Près du timon sont placés les mors des chevaux qui conduisaient le char, ce sont les mors brisés encore en usage.

Une grande boucle en fer se trouve à l'endroit de la ceinture. Les armes se composent de la grande épée dans son fourreau en fer sur lequel sont les anneaux de suspension servant de bélière, elle est placée le long de la jambe droite à portée de la main, le long poignard en fer avec ses anneaux de suspension en bronze, se trouve sur la hanche droite; deux fers de lance et deux javelines sont déposés près de la tête, côté gauche, son gobelet à boire côté droit de la tête.

Tous ces objets sont placés aux endroits qu'ils occupaient lors de la fouille de la tombe.

Cette sépulture a été découverte en 1913 par M. Gaston Chance, de Mailly, dans le cimetière gaulois de Puisieux (Marne).

La forme des vases permet d'établir que ces vestiges datent du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Époque Marnienne de l'indépendance.

H. GARDEZ.

---

## Note sur les sépultures Préhistoriques découvertes à Chassemy (Aisne), vallée de la Vesle

(Rapport de M. Ed. PIETTE, à Craonne - 1870).

---

Je viens de faire exécuter de nouvelles fouilles à Chassemy; M. de Saint-Marceaux père, connu parmi les personnes qui s'occupent des travaux préhistoriques par la découverte d'une station néolithique à Quincy-sous-le-Mont, son fils, amateur éclairé de tout ce qui se rapporte aux sciences ainsi que M. Calland, auteur d'un article publié récemment

dans l'*Argus Soissonnais*, s'étaient rendus dans le champ de la fosse Chapellet pour participer aux observations qui allaient être faites.

J'ai examiné l'emplacement de la sépulture dans laquelle on a trouvé une hache en silex poli, emmanchée dans une gaine en corne de cerf; il n'était plus marqué que par une faible dépression du sol.

A sa surface étaient quelques ossements lavés par la pluie. Je les ai recueillis pour les envoyer à M. Prunerbey; en les joignant à d'autres trouvés par M. Tatté dans la même fosse, on pourra probablement déterminer la race des habitants de Chassemy à l'époque de la pierre polie.

Les ossements en ma possession appartiennent à quatre adultes et à un enfant, cette sépulture a donc été celle d'une famille, les vestiges humains semblaient se rapporter au type Lapon: les corps ont été enterrés à 80 centimètres de profondeur. Près d'eux dans le sol était dressée une pierre plate mesurant 0 m. 70 de hauteur, 0 m. 85 de largeur et 0 m. 15 d'épaisseur; d'autres pierres plus petites étaient alignées sur un des côtés de la tombe.

Ce fut une coutume aux temps préhistoriques de dresser ainsi quelques pierres plates autour des corps et même de les poser sur eux.

Vous avez vous-même remarqué cette disposition dans les sépultures de Solutré qui datent de l'Age du Renne, souvent une seule pierre était placée debout près des morts, d'autres fois il y en avait plusieurs qui étaient rangées les unes contre les autres, de manière à former les parois d'un véritable caveau recouvert par d'immenses dalles: ces pierres isolées dressées dans le sol près des squelettes, et celles qui sont alignées, sur un des côtés de la fosse, ne sont autre chose que des simulacres de caveaux.

Dans les temps primitifs, il était admis qu'on pouvait symboliser une chose qu'il eut été très difficile de réaliser: les hommes, n'ayant pas d'outils pour creuser des carrières, ne pouvaient se procurer les pierres qu'en les ramassant à la surface du sol. De là une difficulté très sérieuse de réunir les grandes dalles nécessaires à la construction d'un caveau; et l'usage de symboliser le caveau par une seule pierre plate dressée près du cadavre.

Le caveau n'était lui-même, à l'origine, que le symbole de la maison du défunt; par ignorance de toute notion hygiénique et par pitié pour la mémoire des parents, les hommes

des premiers âges inhumaient souvent les morts dans leurs maisons, qui n'étaient alors que des cabanes à demi enfoncées dans le sol; car pour se garantir contre le froid qui, pendant une longue série de siècles, fut beaucoup plus rigoureux en Europe qu'il ne l'est actuellement, il fallait que les huttes fussent presque souterraines, comme le sont aujourd'hui celles des peuplades qui habitent sous les latitudes des régions hyperboréennes.

Mais la maison qui devenait sacrée par une inhumation, pouvait être profanée si on continuait à l'habiter; et si on l'abandonnait, les enfants qui avaient été élevés sous son abri pouvaient la regretter. Aussi on ne tarda pas à faire pour les morts des demeures spéciales; et ces demeures, simulacres des huttes souterraines, furent des caveaux.

Rien ne révèle à la surface de la terre l'existence de la plupart d'entre eux. Une éminence, élevée sur quelques-uns, en indique la présence : les Pyramides d'Égypte, qui sont aussi des lieux de sépulture, sont dues au même courant d'idées que les caveaux avec tumulus. A Chassemy, aucun tumulus ne recouvrait la seule sépulture dans laquelle on ait trouvé jusqu'à présent des armes en silex; la pierre dressée près des squelettes était un simulacre de caveau et de maison. Cette sépulture n'est donc qu'une fosse creusée pour recevoir les cadavres qu'on y a inhumés. Ce n'est pas une demeure souterraine convertie en tombeau, les corps y ont été posés à plat, probablement sur une couche de cendre et de braise; car si M. Taté n'a pas remarqué ces cendres, il n'en est pas moins certain qu'aux temps néolithiques, on jetait ordinairement au fond du trou les cendres du feu qui avait servi à cuire le repas des funérailles. Cet usage s'est même perpétué jusqu'aux premiers temps de l'Age du Fer, comme la suite de cette note vous en donnera la preuve. Après avoir examiné les vestiges de cette sépulture, je portai mon attention sur les foyers, et j'en mesurai plusieurs qui étaient mis à découvert. Leur origine est beaucoup plus complexe que je ne l'avais d'abord supposé, j'en distingue aujourd'hui quatre sortes : 1° les foyers proprement dits qui sont les traces évidentes du stationnement prolongé d'une tribu dans le champ de la fosse Chapelet; 2° les foyers silos, trous profonds et mystérieux, plus larges au fond qu'à l'ouverture, qui rappellent par leurs formes et leurs dimensions les puits à sépultures de la Vendée, de l'Orléanais, etc.; 3° les restes du festin des funé-

raillies, qu'on jetait au fond des fosses, avec les cendres et les braises du feu qui avait servi à cuire le repas, et sur lesquels on plaçait le corps qu'on voulait enterrer; 4° les sépultures de corps incinérés, près desquels on trouve toujours les ossements non calcinés d'un animal immolé comme victime aux mânes du défunt. Je me contente aujourd'hui d'énumérer ces diverses sortes de foyers, me promettant de vous en faire une description plus détaillée dans une autre lettre, et je me hâte de vous indiquer le résultat de nos fouilles.

Je commençai par faire exhumer un squelette enterré dans du fin gravier calcaireux à une profondeur de trente-cinq centimètres; c'est, je pense, celui d'un enfant, ou du moins d'un individu qui n'a pas encore atteint toute sa taille, quoique ses dents soient longues et déjà usées. Ses tibias sont cylindriques, ses mâchoires ont le caractère des races mongoloïdes; son crâne est tellement mince qu'il a été impossible de le conserver intact.

La fosse a les mêmes dimensions que le corps pour lequel elle a été faite; sa longueur est d'un mètre trente centimètres, sa largeur de quarante-cinq, aucun objet dû à l'industrie humaine n'était dans la tombe de cet adolescent. A un mètre soixante centimètres de cette sépulture gisait un squelette beaucoup plus grand, enterré avec des soins particuliers; sa taille était d'un mètre soixante-cinq centimètres; ses pieds étaient croisés l'un sur l'autre, ses bras s'étendaient le long de son corps; il avait à la main un petit poignard en fer, trois vases noirâtres en terre cuite étaient placés près de lui, allant de l'épaule au poignet; sur sa poitrine était un marteau en silex, formé d'un galet aplati et arrondi, présentant une légère cavité pour y mettre le pouce.

Il reposait sur une couche de sable mêlée de cendres et de braises, dans laquelle j'ai recueilli un râcloir en silex, un instrument formé d'un os aiguisé, poli à son extrémité, et quelques ossements brisés d'animaux, notamment un fragment de mâchoire de bœuf.

Evidemment ces cendres et les os qu'elles contiennent, sont les restes du repas des funérailles et les vestiges du feu qui a servi à le cuire; elles ont été jetées au fond de la fosse et le corps a été déposé sur elles. Quand dans le cimetière de Chassemy, on trouve la sépulture d'un pauvre, il est à remarquer, que rarement on voit son squelette sur des cendres; c'est qu'on ne faisait pas de festin à son enterrement; on

ne mettait ni bijoux, ni armes dans sa fosse, rarement on plaçait près de lui une petite urne fort simple ; tout au plus jetait-on à ses côtés quelques petits éclats de silex.

La fosse n'était jamais plus grande que le corps, on dirait qu'elle était l'œuvre, non de la piété des héritiers, mais d'un fossoyeur qui ne la creusait qu'en proportion du salaire qu'il avait reçu : souvent même elle était si courte que, pour y faire entrer le cadavre, on était obligé d'en replier la tête sur la poitrine. Il est probable que la famille avait libéralement payé pour faire creuser la fosse du guerrier que nous avons exhumé, car elle formait un ovale irrégulier, enduit sur les côtés d'une terre à brique ocreuse, assez compacte ; et présentait une longueur de 2 m. 50, une largeur de 1 m. 92 et une profondeur de 60 centimètres.

Le squelette n'était pas au milieu, il était placé à 45 centimètres de la paroi septentrionale. En enlevant de la fosse toute la terre remaniée qu'elle contenait, nous remarquâmes, entre la tombe du guerrier et celle de l'adolescent, un trou comblé par du sable mêlé de cendre et de braise ; c'était un ancien foyer, ayant 1 mètre de profondeur, 40 centimètres de large et 60 de long ; il s'avancait de 40 centimètres sous la tombe de l'enfant et de 20 centimètres sous celle du guerrier. Nous l'avons fait vider, nous y avons recueilli des pierres calcinées, des fragments de poteries noirâtres, de la terre à moitié cuite dans laquelle on distinguait des empreintes de baguettes placées parallèlement les unes à côté des autres, divers éclats de silex parmi lesquels étaient un râcloir et un fragment de hache polie. Ce foyer était à cet endroit avant qu'on y fit des inhumations, car les fosses l'ont entamé toutes les deux : mais il n'est pas certain qu'il date des temps néolithiques, puisque à l'époque du fer on se servait encore d'éclats de silex, comme le prouvent les râcloirs et le marteau trouvés dans la fosse de l'homme au poignard de fer que nous avons exhumé. Si le foyer était celui de ce guerrier, qu'on aurait ainsi enterré dans sa hutte, il y aurait là un fait remarquable non encore observé, car jusqu'à présent, on n'avait rencontré que des hommes de l'âge de la pierre enterrés dans leurs maisons, et cet usage ne semblait pas s'être perpétué jusqu'à l'époque du fer.

Il paraît probable que la tribu qui habitait les parages de la fosse Chapelet y avait construit des huttes en branchages ; quand elles devenaient vieilles, on en prenait le bois et on le

brûlait dans les foyers. On ne devait pas toujours faire tomber la terre fixée au bas des branches que l'on mettait au feu, de là ces fragments de terre à demi cuite portant des empreintes de baguettes, qu'on trouve fréquemment dans les cendres.

La fosse ovale de l'homme enterré avec un poignard en fer, paraît avoir été surmontée d'une hutte ; sans cela comment expliquer l'enduit de terre ocreuse qui la revêtait. On mettait cette terre sur le pourtour de la tombe, afin de fixer solidement le bas des branches en les y enfonçant ; le sable dont le sol est composé vers la superficie, ne leur eut pas donné un point d'appui suffisamment résistant. Il est possible aussi que cette terre à briques ait symbolisé une urne vaste, dans laquelle on mettait le cadavre, ou qu'elle ait été mise autour de la tombe, afin qu'en y allumant du feu, avant d'y placer le corps suivant un rite qui était peut-être alors en usage, l'action de la chaleur sur le sable ne le fit pas s'écrouler dans le trou. Je préfère croire que la fosse était recouverte d'une hutte, à une époque où l'on n'enterrait les morts qu'à 30 ou 60 centimètres de profondeur, il semble qu'il ait été indispensable de les protéger contre la voracité des bêtes fauves par une sorte de cabane.

La hutte qui recouvrait la sépulture de l'homme au poignard, n'ayant que 1 m. 92 de large et 2 m. 50 de long, ne me paraît pas avoir pu abriter une famille à une époque où le goût des arts s'était déjà répandu, et où les vases nombreux et les ustensiles en bois devaient occuper beaucoup de place. Ce n'était donc pas sa maison. Peut-être les huttes tombales étaient-elles des simulacres de maisons en branchage, comme les pierres dressées et les caveaux étaient les symboles des maisons souterraines.

J'ai recueilli les restes de l'homme au poignard et de l'adolescent qui était près de lui, pour les envoyer au docteur Prunerbey.

(A suivre.)

\*\*\*

« La station préhistorique de Chassemy se trouve sur le plateau qui sépare la vallée de l'Aisne de la vallée de la Vesle, et qui forme promontoire près du confluent des deux rivières, à Condé-sur-Aisne.

« Un atelier de taille de grès lustré et de silex existe sur la pointe du plateau dominant Chassemy. De nombreuses

creutes, ou grottes néolithiques, taillées dans le tuf, existent sur les versants de la colline. Une hache en diorite montée dans sa gaine en corne de cerf, provenant de l'une de ces grottes, figure au Musée de Reims, elle provient de l'ancienne collection Léon Morel.

« Sur les terrasses des versants, à mi-côte, existent aussi des ateliers néolithiques qui ont livré des flèches à ailerons et d'autres pièces en silex.

« Les grévières du fond des deux vallées fournissent l'outillage du quaternaire ancien et du quaternaire moyen (voir les spécimens chelléens, acheuléens et moustériens qui en proviennent) dans les vitrines du Musée archéologique de Reims. »

H. GARDEZ.

## Découvertes à la Briqueterie de Château-Porcien

(Ardennes)

### OBJETS DE TOURNEURS

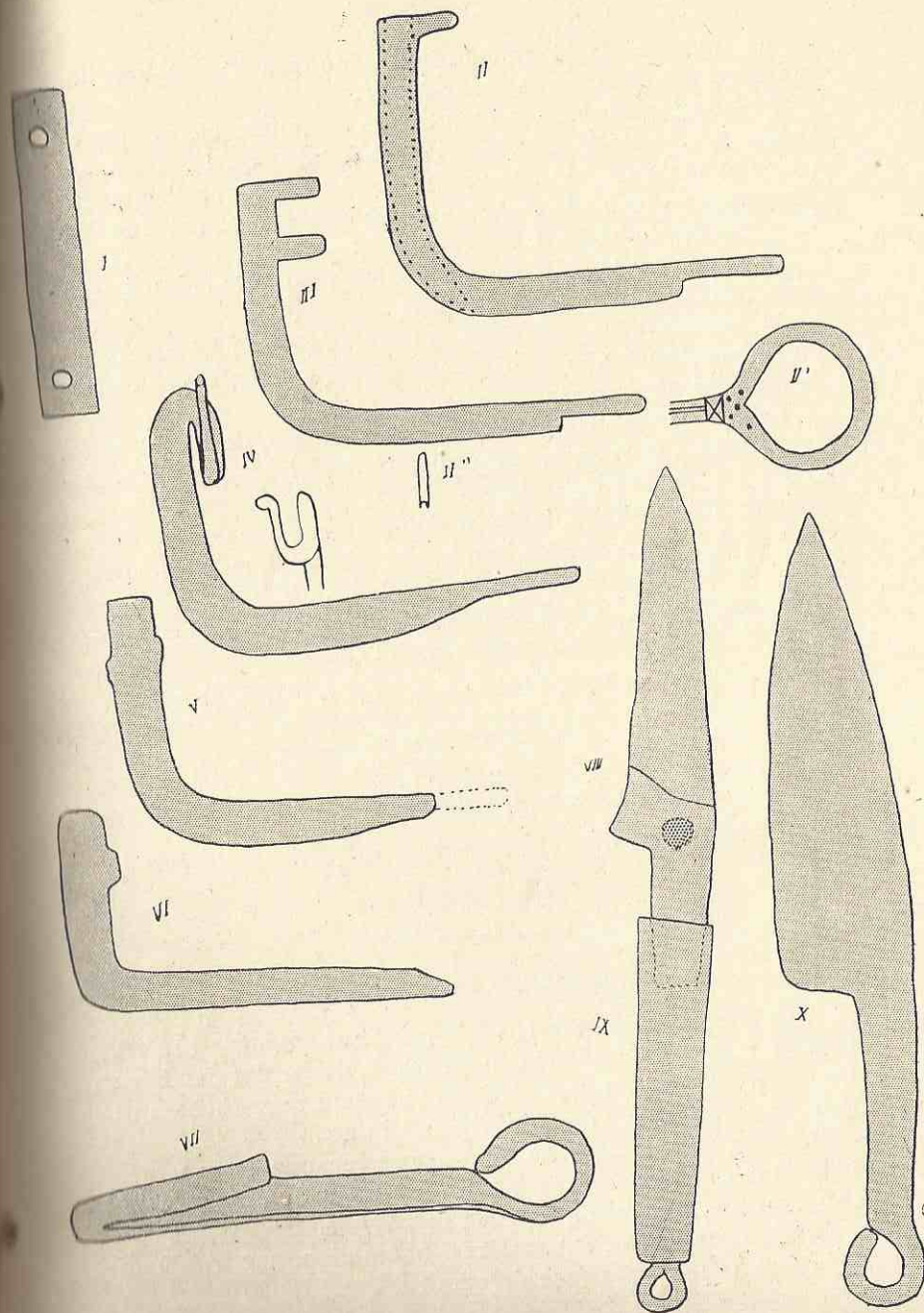
(SUITE)

Nous donnons ci-dessous une liste des différents objets de tourneurs que nous présentons, nous les avons découverts après ceux dont nous avons parlé dans l'avant-dernière séance.

Le premier, un morceau d'os de forme rectangulaire ayant pour dimensions soixante-sept millimètres de longueur, treize millimètres de largeur et cinq d'épaisseur, est percé d'un trou rond à chaque extrémité. Nous le rangeons dans la catégorie des deux objets de bronze de notre dernière communication.

Les numéros 2, 3, 4, 5 et 6 sont en fer forgé.

Les pièces 2 et 3 en fer plat de huit millimètres de largeur, deux millimètres d'épaisseur, ont une longueur totale de trente centimètres, elles sont coudées en rond dans le sens du champ, à peu près en leur milieu. A l'extrémité, du côté droit, est un anneau forgé et soudé de la grandeur du doigt (fig. II') ; l'autre extrémité est garnie, d'une dent pour le numéro II et pour le numéro III, de deux dents. Le premier est orné d'une série de coups de pointeau indiqués sur le dessin, le dos de l'objet est creusé d'une rainure sur tout son parcours (fig. II'').



Le numéro II présente près de l'anneau trois coups de pointe et une croix de Saint-André.

Le numéro IV, tout en ayant dans son ensemble la même forme que les précédents, a cela de particulier qu'il se termine par une série de courbes en forme de vrille que l'on peut dénommer « queue de cochon ». Nous en donnons une vue de face et une vue en bout.

Les numéros V et VI sont des objets à peu près semblables mais fort oxydés.

Le numéro VII est un objet en fer plat, d'un côté il présente un anneau rond non soudé, l'autre bout est replié en angle aigu en forme de ressort.

Les numéros VIII et X sont des couteaux de fer, il y a aussi deux autres lames de couteaux dont les manches sont brisés.

Près de ces différents types d'objets nous avons découvert un lot de quatre grosses fibules en bronze que nous vous présentons également.

Les numéros II, III et IV sont de belles pièces, bien conservées et d'une bonne fabrication pour l'époque.

Château-Porcien, le 26-3-25.

A. LARMIGNY.

### Résultat sommaire de recherches faites au Mont-de-Bury, terroir de Caurel et Lavannes (Marnien I)

#### Fouilles du 25 Décembre 1924

Une tombe violée de la tête à la ceinture; longueur 1 m. 80, largeur 0 m. 80, profondeur 0 m. 60. A droite des jambes : trois vases intacts et une assiette en morceaux; sous le bassin : deux fers de lance, l'un brisé, l'autre intact.

A vingt mètres de cette tombe, une seconde fosse violée jusqu'à la ceinture; longueur 1 m. 70, largeur 0 m. 70, profondeur 0 m. 70. Aux pieds : deux vases brisés.

A dix mètres de cette deuxième inhumation, une troisième sépulture violée : quelques débris de vases.

\*  
\*\*

#### Fouilles du 29 Décembre 1924

Une quatrième tombe, violée jusqu'au bassin; longueur 1 m. 70, largeur 0 m. 80, profondeur 0 m. 40. A la tête : un vase à 0 m. 20 de profondeur. BOSTEAUX-COUSIN.

Le Comité de la S. A. C. profite de cette occasion pour rendre hommage à MM. Bosteaux frères qui ont toujours secondé notre ancien Président dans ses patientes recherches. Il les félicite bien sincèrement de continuer l'œuvre de leur père en reconstituant à Lavannes une collection rappelant celle du maître trop tôt disparu.

### NOTES RÉTROSPECTIVES

#### Fouilles exécutées autour de Reims en 1881-1882 (1)

Les fouilles exécutées sur divers points autour de Reims dans le cours de 1881 et 1882 ont été très fructueuses pour l'archéologie.

Celles que M. Léon Foucher a fait pratiquer dans le voisinage de la « Fosse Jean-Fat » et du pont de « la Husselle », ont révélé un vaste cimetière gallo-romain postérieur à l'époque d'incinération, dont l'objet le plus remarquable est un fragment d'étoffe feutrée, portant un dessin imprimé en or qui offre les caractères de l'art du IV<sup>e</sup> siècle, et mériterait d'être publié. On a recueilli, en outre, sur le même point, des cippes funéraires à inscriptions et d'autres objets dont M. Aug. Nicaise a rendu compte dans une lecture faite à la Sorbonne. Nous y renverrons le lecteur, sans partager sur tous les points, les opinions de l'archéologue châlonnais.

Les fouilles que MM. Fruchart et Vanier ont ouvertes, à l'extrémité de la rue de Merfy, indiquaient la présence d'une vaste nécropole gallo-romaine, dont l'extrémité de la rue Gilbert était le centre. Les tombes d'adultes semblaient y être moins nombreuses que celles d'enfants. Outre un bracelet en verre noir, donné par M. Duquénelle, et dont la forme en croissant est assez curieuse, le Musée a acquis de cette fouille un petit collier composé d'une trentaine de grains de verre creux, bleus, blancs et jaunes, ces derniers dorés intérieure-

(1) *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 72<sup>e</sup> volume, année 1881-1882, page 137.

ment. Un certain nombre de vases recueillis dans ce cimetière renfermaient des ossements d'animaux.

Des fouilles exécutées près de Muizon, sur la hauteur de Courmont, et sur un monticule voisin de Rosnay, lieudit « les Tomois », ainsi appelé des nombreux tumulus qu'on y voyait autrefois, nous n'avons acquis qu'un seul objet, un grain de collier en pâtes vitreuses de diverses couleurs (fig. 1), dont le dessin, formant mosaïque, est une œuvre des plus remarquables. Ce travail, que je crois romain, n'a qu'un rapport éloigné avec les grains de verre ou de matières vitrifiables, si nombreux dans la bijouterie mérovingienne (1). Des tombes en pierre, en plâtre, ou simplement en bois, toutes orientées, composaient les deux cimetières.

Enfin, en 1882, MM. Fruchart et Vanier ont exploré partiellement un terrain situé presque au sommet de la montagne de Sainte-Geneviève, entre l'ancienne voie romaine qu'a remplacée le chemin des Mesneux, et les habitations qui bordent le côté gauche de la route actuelle de Paris, lieudit « aux Trois-Moulins ». Cette dénomination est due aux moulins de bois dont le dernier se voyait encore il y a une cinquantaine d'années. Non loin de là, mais un peu plus haut, et au nord, en allant vers la ville, s'élevait l'église de Sainte-Geneviève, dont la fermeture fut ordonnée en 1773 et la destruction consommée en 1775 (2).

Des objets de toutes sortes ont été trouvés sur cet emplacement, provenant pour la plupart, des sépultures qui se sont succédées, ou plutôt superposées dans ce terrain depuis la fin du haut empire jusqu'à l'époque mérovingienne inclusivement. Beaucoup sont curieux. De ce nombre je citerai le cachet d'un oculiste nommé Januarius, des colliers de différentes sortes, des bracelets, des boucles d'oreilles, des fibules et agrafes, quelques cippes funéraires, dont un a été donné au Musée par M. Bouton, et un autre acquis pour le même établissement par la Commission archéologique; de nombreuses traces d'incinération, enfin des vases de forme singulière que nous allons décrire.

Les boucles d'oreilles, en argent, avec applications de

(1) Le côté choisi par le graveur est celui où le losange est le moins bien réussi, mais il permet de voir comment les bandes qui constituent la mosaïque ont été soudées à leur extrémité avant la cuisson.

(2) Don Chastelain. Journal fol. 34 vers la fin : « La chapelle était succursale de Bezanne. M. de la Roche-Aymon partagea les paroissiens entre la Madeleine, Tinqueux et Bezanne. Il y eut opposition de la part du seigneur de Muire et autres. — En 1746, le sol de la route fut baissé au voisinage de la chapelle; on mit à nu de grandes tombes de plâtre. »

plaques en grenat, ont été données par M. Duquénelle avec quelques autres objets de la même époque. Nous avons acquis de notre côté, le cachet de l'oculiste Januarius.

\*\*\*

### Vases à encens, garnis de lumières

Après le cachet de l'oculiste Januarius, une des plus grandes curiosités recueillies au mont Sainte-Geneviève est une espèce de coupe en terre cuite, inconnue jusque-là dans la céramique gallo-romaine, et dont on a trouvé sur ce point trois exemplaires (fig. 2). Quand je dis que ce genre de vase n'était pas connu avant les fouilles de Sainte-Geneviève, je m'exprimerais mieux en disant qu'on n'y avait pas fait attention jusque-là. Ainsi, l'exemplaire que possédait M. Duquénelle (fig. 4), est un peu différent de ceux qui proviennent de Sainte-Geneviève, mais il n'avait pas été compris ou même étudié.

Des trois trouvés à Sainte-Geneviève, j'en ai gardé deux, les mieux réussis; le troisième est allé au Musée de Saint-Germain, où il a excité la plus vive curiosité.

Depuis cette époque, trois autres, dont un brisé, ont été trouvés à Clairmarais, près du chemin du Ponton, et j'ai acquis l'un d'eux, auquel j'ai donné la préférence sur les deux autres, à cause des traces qu'il a conservées de feu et même de corps étranger que l'on croirait avoir brûlé dans la coupe, et de là coulé sur le pied (fig. 3).

Ces vases offrent une coupe ou cassolette plus ou moins développée que soutient un piédoche évidé intérieurement, et qui est munie sur les bords de quatre appendices creusés en forme de bobèches; ces petits godets peuvent recevoir, ainsi que je l'ai réalisé, de petites chandelles de cire.

L'exemplaire recueilli précédemment par M. Duquénelle (fig. 4), quoique différent de forme et offrant des bobèches moins développées, se prête sans difficulté au même emploi, à la condition de ne pas forcer la quantité des charbons allumés dans le corps du vase, pour ne pas le faire éclater.

Mais ce n'est pas tout que de pouvoir fournir l'explication matérielle de l'appareil, il faudrait la justifier par des textes ou des exemples.

Il me paraît superflu de recueillir dans les auteurs anciens des textes qui montrent les flambeaux allumés ou l'encens fumant dans les temples en l'honneur des dieux. Ainsi en

était-il dans les *laraires* domestiques, dans ces *sacellum* où la dévotion réunissait les divinités dont le culte était particulièrement en honneur dans chaque famille. Là on trouvait d'ordinaire un modeste autel ou un foyer portatif sur lequel on brûlait de l'encens, où l'on faisait des libations de vin, où l'on offrait parfois un sacrifice, où d'autres fois on déposait comme offrande des mets choisis parmi ceux de la table de la famille.

Le culte porté au dehors se traduisait de la même manière. Quand les Romains, par exemple, dans l'angoisse où les avaient placés les succès d'Annibal, eurent recours à la mère Idée et l'introduisirent solennellement dans leur ville pour la protéger, tous les habitants, dit Tite Live (Liv. XXIX, 14) se précipitèrent au devant d'elle; et sur son passage on avait placé, devant les portes des maisons, des vases où fumait de l'encens : « *Thuribulis ante januas positis, qua praeferebatur, atque, incenso thure, precantibus.* »

Croyez bien qu'en pareille circonstance le luxe des appareils était en rapport avec le degré d'aisance de ceux qui rendaient hommage à la déesse. Tous les vases à encens n'étaient pas à la mesure de celui que Cicéron reproche à Verrès d'avoir extorqué au riche chevalier L. Papirius. A côté des vases de bronze que l'on nous présente comme particulièrement employés dans les circonstances solennelles, il y en avait d'autres, sans doute plus simples et moins précieux dont s'accommodaient mieux de modestes ressources. C'est ce que nous offre (fig. 5) une peinture de Pompéi reproduite dans les chefs-d'œuvre de l'art antique (2<sup>e</sup> série, vol. 3, p. 27). On y voit des génies occupés à parer l'autel d'un Bacchus rustique dressé dans les champs au pied d'un arbre. L'un prépare une guirlande de fleurs, un autre tire des bijoux d'une cassette, un troisième apporte sur l'autel le *lecythus* ou vase à libations, le quatrième se prépare à verser sur une coupe du genre des nôtres (fig. 2 et 3), moins les bobèches, le contenu d'une petite boîte que, d'après d'autres peintures, il y a lieu de regarder comme une boîte à encens.

Mais dans les exemples que j'ai allégués jusque-là, il n'est question que d'encens; il est temps d'y joindre les lumières.

Dans un opuscule qui marquait, il y a trente ans, mes débuts dans l'étude de l'antiquité (1), je rappelais qu'à Rome et dans l'Orient, pour faire honneur à certains personnages, on les accompagnait jusqu'à leur porte avec des flambeaux;

(1) *Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 104.

Fig 4

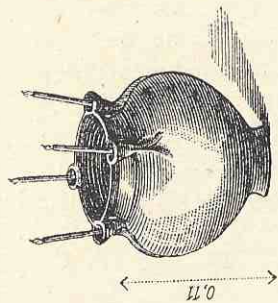


Fig 3

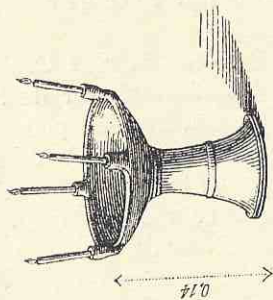


Fig 2

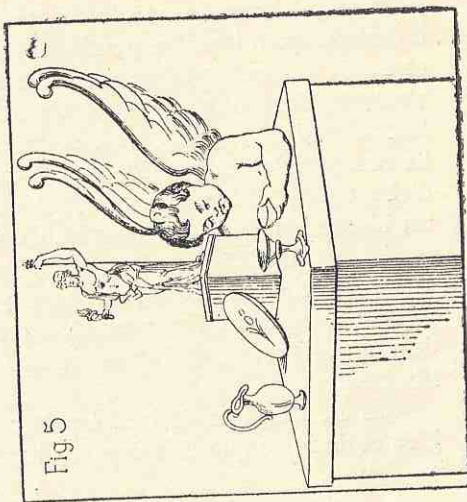
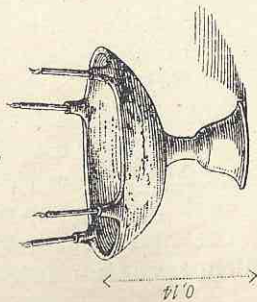
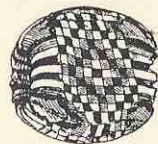


Fig 5

Fig 1



Grandeur Naturelle

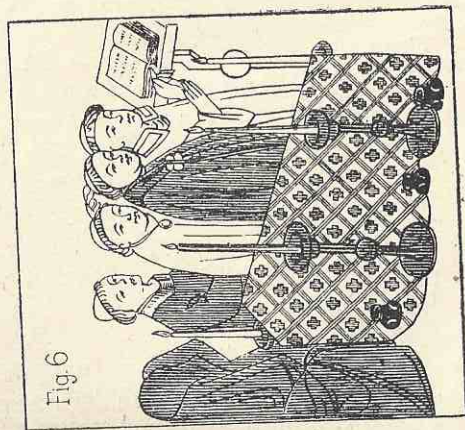


Fig 6

je montrais ensuite que la coutume s'établit de porter constamment de la lumière pendant le jour devant les empereurs, et aussi devant certains magistrats et dignitaires, usage qui s'est perpétué dans l'Église. Je remarquais de plus que les honneurs dont je parlais, s'étendaient aux statues qui ornaient la rue. J'entends par là les statues honorifiques décernées d'abord par le peuple ou par le Sénat, puis par le prince, pour un bienfait public ou une vertu d'éclat, et que l'ambition et la vanité multiplièrent tellement dans Rome, à la faveur des guerres civiles et des troubles qui y bouleversaient toutes les règles, que, dans les premiers temps de l'empire, il était devenu, suivant Dion, impossible de les compter (In Claud. lib. LX).

Ces statues, lors de leur érection, étaient l'objet de formalités et de fêtes que l'on regardait comme une sorte de consécration.

De ce genre furent celles que le préteur Marius Gratidianus dut à l'adresse avec laquelle il sut s'emparer de la ferveur publique. Depuis longtemps, on souffrait du peu de fixité de la monnaie et des abus qui s'étaient introduits dans sa fabrication. Les fraudeurs qui s'y commettaient ayant fait découvrir l'art de les essayer, les prêteurs réunis aux tribuns du peuple firent un règlement qui prescrivait de procéder à cet essai avant de lancer de nouvelles monnaies en circulation, et Gratidianus ayant porté cet ordonnance au Forum, comme s'il en était l'unique auteur, se rendit par là agréable au peuple qui lui décerna les plus grands honneurs. On lui éleva des statues dans toutes les rues, autour desquelles on brûla de l'encens et des cierges. « *Omnibus vicis statuæ, ad eas thus et cerei; nemo unquam multitudinî fuit carior.* » (Cicéron, *de Officiis* III, 20; Pline, *Hist. Nat.* lib. XXXIII, 46.)

Je suis loin de prétendre que, dans la circonstance rapportée par Cicéron et par Pline l'ancien, un même appareil dut réunir les deux marques d'honneur dont nous parlons; j'admets que les cierges et l'encens ont pu se trouver ensemble aux pieds d'une statue sans être soutenus par un même support.

Des appareils du genre des nôtres, réunissant les deux choses, sont surtout applicables aux cas plus simples auxquels Ulpien fait allusion quand il dit que les bougies avaient leur usage conjointement avec l'encens, dans l'intérieur des habitations: « *Etiam thus et cereos in domesticum usum paratos.* » Il est permis de supposer qu'ils étaient surtout en usage

devant ces édicules où, comme nous le disions tout à l'heure, les Romains plaçaient les dieux lares et les objets particuliers de leur culte. (Petron, *Satyricon*, XXIX.) Si le feu que les Vestales entretenaient et auquel les Romains attachaient le salut de la nation brûlait sur un simple vase d'argile (*Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 190), les lares pouvaient se contenter d'un vase de cette matière pour l'offrande mensuelle qui leur était promise (Tibulle, liv. I, eleg. 3):

*Redderet antiquo menstrua thura Lari.*

Le peu de largeur des bobèches ne doit pas être regardé comme un obstacle à l'emploi que nous leur assignons. Il est évident, au contraire, qu'elles ont été destinées à recevoir des bougies, et pas autre chose.

Parmi les présents qu'on s'offrait aux Saturnales, figuraient les bougies, les lampes et les lanternes, et Stace nous apprend que les générosités faites à cette occasion n'étaient pas toujours dispendieuses; les bougies, entre autres, étaient quelquefois fort maigres (Sylv. lib. IV, IX, Rit. Saturnal, 40):

*Quantum vel dare cercos arentes,*

quoiqu'elles fussent destinées à brûler sur les autels de Saturne, et à remplacer des victimes humaines qu'on avait offertes autrefois à ce Dieu.

Martial (X, 87), à son tour, nous est témoin que souvent un client besogneux se contentait d'envoyer d'aussi maigres cadeaux:

*Absit cercus aridi clientis.*

Du reste, le cierge, *cercus*, avait alors dans la langue son diminutif *cerculus*, et Saint Jérôme en offre un exemple frappant, quand il parle des chrétiens qui les employaient en nombre à honorer les reliques des martyrs: « *Magnum honorem proebent hujusmodi cercolis illustrandos.* »

Cette façon d'honorer les martyrs, comme je l'ai démontré dans l'ouvrage déjà cité, n'était autre qu'un reste des habitudes païennes à l'égard des morts; suivant les grammairiens et les commentateurs, les funérailles empruntaient leur nom *funus* aux flambeaux qui y figuraient et en faisaient le principal ornement, et il est démontré par là combien y était fréquent et multiplié l'emploi des cierges et des flambeaux, tant dans la pompe funèbre et autour du corps, que sur le lieu même de la sépulture.

On sait, de plus, qu'aux flambeaux allumés les Romains



joignaient dans les funérailles des offrandes de parfums, d'encens en particulier, des fruits, des mets de différents genres; Virgile le premier en dépose, quand il dit dans l'Enéide (VI, 223) :

*Congesta cremantur*

*Thurea dona, dapes, fuso crateres olivo.*

Ainsi se trouve expliquée l'existence, dans les sépultures postérieures à l'âge de la crémation (1), d'un grand nombre de vases de toute nature, mais particulièrement du genre de ceux dont je parle. On doit s'étonner peut-être de n'en avoir pas rencontré plus fréquemment de cette forme; il se peut que leur présence ici plutôt qu'ailleurs soit due à des habitudes locales dont la raison nous échappe.

On sait que parmi les vases que l'on recueille dans les sépultures, il y en a qui sont percés de trous. Cette précaution était prise pour que les charbons incandescents qu'ils renfermaient demeuraient plus longtemps allumés. Le savant ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé : *Archéologie céramique et sépulcrale*, en offre des exemples, mais provenant plutôt de sépultures chrétiennes (tableaux VIII, IX et X). Dans le même ouvrage (page 15) est reproduite une miniature du xiv<sup>e</sup> siècle, où se trouvent représentés autour du cercueil une suite de vases où fume l'encens, entremêlés de cierges placés sur des chandeliers (fig. 6). On croit que ces mêmes vases étaient déposés dans la sépulture après la cérémonie des obsèques.

M. Paul Lacroix a reproduit le dessin de l'abbé Cochet dans le volume intitulé : *Vie religieuse et militaire du Moyen-Age* (p. 509). Un autre dessin du même volume (p. 547), qui reproduit la cérémonie des obsèques, d'après une peinture de manuscrit grec du ix<sup>e</sup> siècle, doit être également cité ici. Le prêtre que l'on y voit conduisant un mort à l'église, tient dans sa main gauche une boîte à encens du genre de celle dont se sert un des génies de la peinture de Pompéi (fig. 5), et de l'autre, il balance un encensoir. Ce dernier est absolument de la forme du vase que le Musée doit à la générosité de M. Duquénelle, à cette différence près que les bobèches de celui-ci sont remplacées par des trous donnant passage aux chaînes de suspension.

Ch. LORQUET.

(1) L'usage de la crémation se répandit à Rome, puis dans l'empire, au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Le christianisme modifia peu à peu cet usage, et sous Gratien, on ne brûlait plus les morts.

ves  
ve  
de  
gr  
ce  
ga  
n'  
a  
qu  
H  
ir  
a  
c  
r

d  
I  
r  
f  
i  
o  
o